

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 30 septembre 2022

Pétition « Ma Santé – Mon Choix ! » : plus de 10'000 personnes et 95 organisations réclament l'amélioration de l'accès à l'avortement en Suisse

SANTÉ SEXUELLE SUISSE (SSCH) se mobilise avec la société civile pour réclamer la suppression de l'avortement(1) du code pénal et améliorer l'accès en Suisse à ce droit fondamental. A la veille du 20^{ème} anniversaire du régime du délai, nous envoyons un message fort au parlement suisse. En effet, la pétition « Ma santé – Mon choix ! » lancée le 12 septembre dernier a récolté le soutien de 10'000 personnes et 95 organisations.

L'importante mobilisation de la société civile à la veille du 20^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de l'actuelle réglementation en matière d'avortement (régime du délai), montre que la question est centrale en Suisse. Il est temps aujourd'hui de dépenaliser réellement l'interruption de grossesse (IG) en la sortant du code pénal. Mais il est aussi important de mettre en place des mesures concrètes pour lever les obstacles existant afin d'améliorer l'accès à l'avortement.

La pétition a obtenu le soutien de plus de 10'000 individus et 95 organisations qui, aux côtés de SSCH, réclament que :

- L'interruption de grossesse soit supprimée du code pénal et qu'elle soit considérée avant tout comme une question de santé ;
- L'autodétermination des personnes concernées soit garantie afin qu'elles aient le droit de faire leurs propres choix pour leur santé.

« Le nombre de signatures récoltées en seulement 3 semaines montre la volonté claire des organisations et des individus de moderniser notre système juridique sur la question de l'avortement. Pour une meilleure prise en compte des droits humains et des besoins des personnes concernées », explique Barbara Berger, directrice de SSCH.

Des revendications qui viennent appuyer l'initiative parlementaire déposée dans ce sens le 2 juin dernier par Léonore Porchet, conseillère nationale Vert'es et présidente de SSCH. L'objectif de l'initiative parlementaire : intégrer le régime du délai à une loi spécifique pour favoriser l'autodétermination des personnes dans leur santé et éliminer les obstacles à son exercice.

« L'avortement ne devrait plus être considéré comme une « infraction sauf exception », mais bel et bien uniquement comme une question de santé », conclut Léonore Porchet.

Derniers chiffres à jour de la pétition « Ma santé – Mon choix ! »

Une pétition lancée en partenariat avec Campax.

Plus d'informations sur la campagne de SSCH.

[1] Nous utilisons « interruption de grossesse » comme terme technique et « avortement » comme terme de lutte féministe et politique qui exprime les droits des personnes concernées à l'autodétermination et à la santé.

SANTÉ SEXUELLE SUISSE est l'organisation faîtière des centres de conseil, des organisations professionnelles, ainsi que des spécialistes du domaine de la santé sexuelle et reproductive et de l'éducation sexuelle œuvrant en Suisse. Partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour l'application du Programme national de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles (PNVI), elle s'engage aux plans national et international pour une éducation sexuelle holistique et pour la promotion et le respect des droits sexuels. **SANTÉ SEXUELLE SUISSE** est membre accrédité de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).

CONTACT

SANTÉ SEXUELLE SUISSE

Nadia Ben Said

Responsable communication

nadia.bensaid@sante-sexuelle.ch

076 321 48 11

Plus d'informations : www.sante-sexuelle.ch

